



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

### SEANCE DU 15 OCTOBRE 2019

**OJ N°32 - Gestion intégrée du cycle de l'eau. Cours d'eau et Bassins versants.  
Etude de définition des systèmes d'endiguement en groupement de commandes avec le Syndicat Mixte de l'Adour Maritime et Affluents et le Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, de Mauléon et de leurs affluents. Demande de financement au titre du programme opérationnel FEDER FSE 2014-2020.**

Date de la convocation : 9 octobre 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 69.

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

#### PRESENTS :

ALZURI Emmanuel, ARRABIT Bernard, BAUDRY Paul, BÉHOTÉGUY Maïder (à compter de l'OJ N°12), BERARD Marc (jusqu'à l'OJ N°40), BERTHET André, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BOSCO Dominique, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CACHENAUT Bernard (à compter de l'OJ N°11), CARRERE Bruno, CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°6), CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton (à compter de l'OJ N°10), DAGORRET François, DE CORAL Odile, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DUBLANC Gilbert, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELISSALDE Philippe, ETCHEGARAY Jean-René, EYHERABIDE Pierre, FOURNIER Jean-Louis, GASTAMBIDE Arño (à compter de l'OJ N°11), GONZALEZ Francis, GUILLEMOTONIA Pierre, HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, JOCOU Pascal (à compter de l'OJ N°24), KEHRIG-COTTENÇON Chantal (à compter de l'OJ N°23), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAMERENS Jean-Michel, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MILLET-BARBÉ Christian (à compter de l'OJ N°4), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NOUSBAUM Pierre-Marie, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°15), POULOU Guy (à compter de l'OJ N°29), SAINT ESTEVEN Marc, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°8), THEBAUD Marie-Ange, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel.

#### ABSENTS OU EXCUSES :

BORDES Alexandre, CARPENTIER Vincent, DE LARA Manuel, DEQUEKER Valérie, ETCHEBEST Michel, HAYE Ghislaine, HIRIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, IRIGOYEN Jean-François, LACASSAGNE Alain, LASSERRE-DAVID Florence, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, MIALOCQ Marie-José, MOTSCH Nathalie, OLÇOMENDY Daniel, SOROSTE Michel.

#### PROCURATIONS :

BORDES Alexandre à HIRIGOYEN Roland, HAYE Ghislaine à DESTIZON Patrick, OLÇOMENDY Daniel à LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marc SAINT ESTEVEN.

Modalités de vote : vote à main levée.

**OJ N°32 - Gestion intégrée du cycle de l'eau. Cours d'eau et Bassins versants.  
Etude de définition des systèmes d'endiguement en groupement de commandes avec le  
Syndicat Mixte de l'Adour Maritime et Affluents et le Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, de  
Mauléon et de leurs affluents. Demande de financement au titre du programme opérationnel  
FEDER FSE 2014-2020.**

Rapporteur : Monsieur Emmanuel ALZURI.

Mes chers collègues,

Par délibération du 23 octobre 2018, le Conseil permanent a autorisé le lancement d'une consultation, en groupement de commandes, pour définir les ouvrages de prévention des inondations sur le territoire du Pays Basque et du Béarn.

Le groupement SEPIA / CACG / SEBAN Avocats a été retenu pour réaliser cette prestation pour un montant de 256 400 € HT, soit 307 680 € TTC, sur une durée de 18 mois.

Cette étude répond à l'objectif 4.5 du programme opérationnel FEDER FSE 2014-2020 : « *réduire la vulnérabilité des populations les plus exposées aux risques d'inondation, d'érosion, de submersion et de pollution de l'eau* ».

A ce titre, le plan de financement attendu est le suivant :

➤ Cofinancement FEDER	75% du montant TTC de la prestation	230 760 €
➤ Autofinancement		76 920 €

Pour rappel, la convention financière validée par délibération du 23 octobre 2018 prévoit la clé de répartition suivante entre les membres du groupement :

➤ Communauté d'Agglomération Pays Basque :	60,4%
➤ Syndicat Mixte de l'Adour Maritime et Affluents :	12,3%
➤ Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, de Mauléon et de leurs Affluents :	27,3%

L'autorité de gestion du FEDER versera l'intégralité de la subvention communautaire au chef de file (la Communauté d'Agglomération) qui redistribuera cette aide communautaire aux différents bénéficiaires partenaires selon la clé de répartition définie ci-avant.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 février 2017 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment en matière d'« Autorisation de dépôt des demandes de subventions auprès des partenaires susceptibles de financer les projets communautaires »,

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver le budget et le plan de financement présentés ci-dessus,
- autoriser la sollicitation des aides maximales au titre de l'objectif 4.5 du programme opérationnel FEDER FSE 2014-2020 et le dépôt des dossiers de demandes associés,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à engager les démarches nécessaires et à signer les documents utiles à l'obtention de ces aides.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour : 53 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0  
Ne participe pas au vote : 0  
Non votants : 0

Fait et délibéré en séance les jours,  
mois et an que dessus et le présent  
extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Sébastien EVRARD.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle de légalité le : 18 octobre 2019.

Publié le : 18 octobre 2019.